



## **UNE URGENCE : EN FINIR AVEC LE BLOCAGE DES SALAIRES**

Depuis plusieurs années, la valeur du point est bloquée dans la plupart des Conventions Collectives du secteur de la Santé Privée.

**A la F.E.H.A.P., depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, la valeur du point est gelée.**

**Dans la C.C.U., depuis 2012 aucune revalorisation des salaires n'a pu être négociée avec la Fédération Patronale.**

La hausse même modeste du SMIC conduit à un tassement des grilles dans les Conventions Collectives Nationales. C'est pourquoi FORCE OUVRIERE exige une révision des classifications avec une revalorisation de tous les métiers. A cela il faut ajouter, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les conséquences de la mise en œuvre des complémentaires santé obligatoires.

En effet, les employeurs ne sont tenus qu'à une obligation sur un régime minimum équivalent à la C.M.U..

Pour une couverture correcte, les salariés n'ont d'autre choix que de souscrire des options.

En additionnant augmentations des cotisations : prévoyance, retraite complémentaire et options mutuelles, c'est le bas de la fiche de paye qui diminue !

**Pour tous les salariés, c'est insupportable et le Gouvernement entend poursuivre cette politique jusqu'en 2017.**

Le 4 février 2016, lors de la Conférence Salariale, pour le secteur non lucratif sanitaire, social et médico-social qui réunit le Ministère, les Fédérations Patronales et les Organisations Syndicales, sera annoncée **la poursuite du gel des salaires qui est l'application de la politique d'austérité.**

Dans le même temps, lors de ses vœux, François HOLLANDE, a confirmé « la simplification » rapide du Code du Travail au prétexte de résorption du chômage.

Le patronat a alors saisi « la balle au bond » en demandant une réforme du Contrat de Travail pour « le rendre agile ».

En clair, il s'agit d'obtenir pour les patrons la liberté et la facilité pour licencier.

**Face à toutes ces offensives contre nos droits et nos salaires, la préparation de la grève interprofessionnelle est à l'ordre du jour.**

Informée de l'appel de toutes les Fédérations de la Fonction Publique – F.O. – C.G.T. – SUD ainsi que des Fédérations F.O. – C.G.T. de la Sécurité Sociale, à la grève le 26 janvier : « **pour en finir avec le blocage des salaires et pour exiger une augmentation significative de la valeur du point** », l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée considère que c'est ensemble PUBLIC-PRIVE que nous obtiendrons satisfaction.

**C'est pourquoi, L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée appelle ses syndicats, ses adhérents et plus largement l'ensemble des salariés du secteur à adresser des motions aux Fédérations Patronales, à débrayer, à faire grève et à participer aux manifestations dans leur département le MARDI 26 JANVIER 2016.**

Paris, le 12 janvier 2016